



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 MARS 2022 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 11 ; votants : 11

Étaient présents : Mesdames CHRÉTIEN, DI REZZE, HURPEAU, LEMOYNE.

Messieurs BASTIEN, BESANCON, GALIZOT, PIERRON, PRÉVOT, SEGALT, VEITH.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusé : /

Était absent : /

=====

Mme Samar HURPEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

Avant de démarrer le Conseil Municipal, le Maire demande à l'ensemble des conseillers d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Abandon dossier de subvention FEADER
- Demande de subvention CTS Communes fragiles pour les chemins communaux

1. FINANCES

1.1. Vente terrain lotissement Grande Fontaine

Le terrain, situé lotissement de la Grande Fontaine, a été vendu pour la somme de 39 200, 00 €.

1.2. Autorisation de paiement des heures supplémentaires

Le Maire explique qu'il peut arriver que le personnel de la commune se trouve dans l'obligation d'effectuer des heures supplémentaires : dans le cas d'un remplacement d'un agent absent pour maladie, accident, formation..., surplus de travail suivant les saisons, ou autres obligations nécessaires au bon fonctionnement du service...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces heures supplémentaires, effectuées par le personnel de la commune leur soient payées

1.3. Emprunt pour financement travaux de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre du Crédit Agricole suivant ces conditions :

Prêt à Moyen terme à taux fixe :

Ouverture de crédit d'un montant de 120 000,00 €

Taux fixe de 1,12 % pour une durée de 240 mois

Echéance trimestrielle de 1 676, 36 €

Frais de dossier : 120,00 €

TEG annuel proportionnel : 1,13 %

Avec une phase d'anticipation de 12 mois maximum venant augmenter la durée globale de prêt.

1.4. Abandon dossier de subvention FEADER

Compte tenu de la complexité pour la complétude de notre dossier FEADER concernant les travaux de notre salle multi-activités, de la tension actuelle sur les marchés publics, du nombre très important de marchés infructueux et des délais incompressibles qui nous sont imposés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend la décision de stopper le dossier de demande de subvention FEADER et charge le maire d'en avertir le Région Grand Est, gestionnaire du dossier.

1.5. Demande de subvention CTS communes fragiles

Le Conseil Municipal, dans le cadre des travaux de réfection des chemins communaux pour un montant de 4 446,84 €, charge, à l'unanimité, Monsieur le Maire de demander au Conseil Départemental de Meurthe et Moselle une subvention de 3000, 00 € au titre du Contrat Territoires Solidaires - communes fragiles.

2. AMÉNAGEMENT

2.1. Approbation du plan de zonage d'assainissement CC2T

Monsieur le Maire projette le plan de zonage proposé par la CC2T et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'**approuver** le plan de zonage d'assainissement de la CC2T.

2.2. Projet éolien sur le territoire

Suite à la réunion sur les éoliennes, organisée par la CC2T le mercredi 9 mars 2022, exposant les éventuelles installations de parcs éoliens sur les communes voisines, le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé des éléments disponibles à ce jour, **décide, à l'unanimité** :

- 1) **d'interdire** toute pose d'éoliennes sur son territoire communal;
- 2) **de demander**, compte tenu du point de vue « remarquable » situé sur la voie romaine entre Domèvre en Haye et Tremblecourt et inscrit dans le PAUD et dans le PLU de la commune de Domèvre en Haye, que soit pris en compte cette situation, en instaurant des « cônes de vue » à 180° environ de ce lieu et d'une profondeur de 5 km minimum, orientation Nord/Nord-Ouest et Sud/Sud-Est en parallèle à l'ancienne voie romaine (selon plans joints à la délibération);
- 3) **de demander** que ce point n°2) soit inscrit dans le futur PLUIH de la CC2T.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Date AG de la commune = vendredi 29 avril 2022 à 18H30
- Date des feux de St Jean = 11 juin 2022 avec inauguration de la fresque sur les murs des toilettes par le chantier jeunes
- Fête du 14 juillet = le 14 juillet 2022
- Organisation des élections : elles se dérouleront à la salle rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00

Le Maire,

Jean-François SEGAULT



La secrétaire de séance,
Samar HURPEAU